

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2024- 099

Objet : Réglementation du stationnement « ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE »

Date de publication :

24/05/24

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L2213-1,

VU l'article L.411-1 du Code de la route,

VU la demande de Madame AUBERT, représentant l'association PREVENTION ROUTIERE, réceptionnée le 17 mai 2024, sollicitant l'autorisation de réserver un emplacement de stationnement sur le parking Farinette à Vias Plage, le vendredi 02 août 2024 de 14h00 à 21h00 dans le cadre de l'installation d'une opération de sensibilisation routière sur le promontoire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers durant la durée de l'opération de sensibilisation routière en y réglementant le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1: Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur un emplacement de stationnement sur le parking Farinette à Vias Plage délimité par une barrière de sécurité le vendredi 02 août 2024 de 14h00 à 21h00.

ARTICLE 2: Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois en vigueur. Les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière aux frais du contrevenant.

ARTICLE 3: Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Marseillan, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à VIAS le 23 mai 2024

Maire Jordan DARTIER
Maire de VIAS

